

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION
SUR
LE RAPPORT DU COMITE DES REVUES CONCERNANT
LE FINANCEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTION
POUR L'EXERCICE 1977/1978



360200
0077010

77.6

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION
SUR
LE RAPPORT DU COMITE DES REVUES CONCERNANT
LE FINANCEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTION
POUR L'EXERCICE 1977/1978

Québec, le 21 décembre 1977
Avis no 77.6

UNIVERSITY OF QUEBEC
LIBRARY
110 AVENUE DE LA UNIVERSITE
QUEBEC, P.Q. G1K 3N9

Les membres du Conseil des universités sont d'accord avec les positions prises par les membres du Comité des revues et avec les recommandations contenues dans le rapport de ce Comité. Ils désirent toutefois souligner que cette opération a dû être effectuée dans un contexte défavorable à la recherche universitaire et aux chercheurs et qu'il serait important d'éviter à l'avenir de se retrouver dans de telles situations. Plusieurs mois de retard, dans l'annonce des subventions et des rapports de concertation qui dorment sur les tablettes depuis plus d'un an, ne sont certes pas des éléments favorisant l'épanouissement de la recherche universitaire.

D'autre part, les membres de la Commission de la recherche universitaire et du Conseil se réjouissent de l'initiative du Comité des revues et de la décision du Ministère de subventionner les rapports et mémoires de recherche; ils reconnaissent l'importance de permettre aux chercheurs de diffuser leurs résultats de recherche par l'intermédiaire d'un tel médium. Il y aurait lieu toutefois de préciser, lors de l'attribution de ces subventions, qu'elles n'ont pas pour but de subventionner d'une façon détournée les revues scientifiques, mais qu'il s'agit plutôt d'une subvention attribuée dans un but très précis. Le Conseil désire aussi attirer l'attention des intéressés sur la nécessité de faire connaître ce type de subvention aux chercheurs par une publicité adéquate.

Finalement, le Conseil, en reconnaissant que les rapports de concertation demandés dans les domaines suivants: droit, géographie, histoire de l'art et littérature ont été reçus il y a plus d'un an, recommande que le ministère de l'Education informe les intéressés qu'ils peuvent ajouter des éléments à ces dossiers avant qu'ils ne soient soumis à une expertise externe. Le Ministère pourrait accepter, par exemple, une mise à jour de ces dossiers jusqu'au 31 janvier 1978.

Le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 1

(QUE soient suivies, pour l'exercice 1977/1978,
(les recommandations du Comité des revues.

RECOMMANDATION 2

(QUE, lors de l'attribution des sommes consenties
(par l'intermédiaire du volet "rapports et mémoires
(de recherche", le Ministère précise que ces sub-
(ventions ne sont pas attribuées pour des revues
(et qu'il demande aux vice-recteurs d'attirer
(l'attention des chercheurs sur ce nouvel élément.

RECOMMANDATION 3

(QUE dans les domaines suivants: droit, géographie,
(histoire de l'art et littérature, le directeur gé-
(néral écrive aux directeurs de revues en leur
(indiquant qu'ils ont jusqu'au 31 janvier 1978
(pour mettre à jour leurs rapports de concertation
(et faire parvenir les éléments nouveaux qu'ils
(veulent ajouter à leurs dossiers.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
Ministère de l'Éducation
1035, de la Chevrotière, 11e
Québec, G1R 5A5

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
8^e étage
Québec



Gouvernement du Québec
**Conseil
des universités**